

## **APPEL D'OFFRES POSTES DE CCA-Inserm-Bettencourt**

L'Inserm en partenariat avec la Fondation Bettencourt Schueller poursuit sa politique de renforcement des liens entre la recherche fondamentale, la recherche clinique et la recherche en santé publique.

### **Objectifs :**

Permettre à des jeunes médecins ou pharmaciens ou odontologistes, terminant l'internat et titulaires de doctorats en spécialité de santé et en sciences, de réaliser un projet de recherche dans le cadre de leur clinicat au sein d'une équipe de recherche labellisée par les grands organismes de recherche nationaux en partenariat avec une équipe hospitalière. Acquérir l'expérience et l'autonomie nécessaires pour la pratique médicale de leur spécialité et pour conduire un projet et une équipe scientifique sont les objectifs visés.

Les CCA à temps de recherche protégé disposeront de 50% de leur temps pour leur recherche et 50% pour leur activité hospitalière sur l'ensemble de la durée du contrat.

La durée du contrat est de 2 ans renouvelables 2 fois un an.

### **Prérequis :**

Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat en médecine, pharmacie ou odontologie et d'un doctorat en sciences à leur prise de fonction.

Les candidats doivent avoir un projet hospitalier et de recherche précis et construit, comprenant un engagement du chef de service et du doyen pour un poste de CCA ou d'AHU, un projet de recherche validé par le responsable du laboratoire, avec engagement de sa part d'encadrer et faciliter l'insertion du candidat dans son laboratoire. Un accord sur le projet de recherche entre le responsable du laboratoire et le chef de service (si différents) est nécessaire.

Les candidats devront avoir fini leur internat depuis trois ans ou moins.

### **Moyens attribués :**

Au total, 4 postes de CCA seront financés chaque année par la Fondation Bettencourt Schueller qui a établi pour cela une convention avec l'Inserm.

La part « recherche » (50%) du salaire (coût chargé) du candidat sera versée à l'hôpital dont dépend le candidat. Les 50% restant du salaire du CCA représentent la part universitaire de ce poste, est donc versée par l'Université dont dépend le centre hospitalier. La masse salariale ainsi dégagée doit permettre de proposer au service clinique une solution pour obtenir, soit un demi-poste de praticien attaché, soit si possible un poste de CCA supplémentaire (décision du doyen), ou un poste d'assistant hospitalier spécialiste selon les cas. La solution proposée par le chef de service et le doyen doit être clairement indiquée.

De plus, une somme de 45k€ sera versée chaque année au laboratoire de recherche pour les dépenses liées au projet de recherche (consommables, missions etc...). Un ajustement de cette dotation pourra être fait lors des évaluations intermédiaires du projet (2 ans et 3 ans).

### **Dossier de candidature :**

**Le dossier de candidature (téléchargeable sur le site : <https://eva3-accueil.inserm.fr>) devra comporter :**

- un curriculum vitae et une liste des publications.
- une description en 1 page de la contribution personnelle principale en recherche du candidat.
- une lettre décrivant le projet professionnel sur 4 ans.
- un projet de recherche (5 pages).
- une lettre du chef de service indiquant son accord pour attribuer un poste de CCA ou AHU au candidat et pour lui permettre de développer son projet de recherche dans le laboratoire d'accueil. Il indiquera de plus la solution envisagée pour remplacer à 50% l'activité clinique du candidat.
- un accord écrit du chef de laboratoire validant le projet de recherche, l'accueil du candidat et son encadrement.
- une lettre du doyen validant l'ensemble du projet et confirmant l'éventuelle attribution d'un poste de CCA supplémentaire au service clinique concerné.

### **Evaluation :**

L'évaluation sera effectuée par un jury composé de chercheurs des EPST et d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires comportant des représentants de l'Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt.

**La sélection des candidats sera basée sur le dossier de candidature et une audition fixée le 19 Juin 2019.**

Les résultats seront publiés fin Juin 2019 pour une prise de fonction au 1<sup>er</sup> Novembre 2019 (ou 1<sup>er</sup> Mai 2020).

Les progrès du projet seront réévalués par ce même comité scientifique à 2 ans et 3 ans. Il jugera de la poursuite du projet et de son financement. Un bilan final sera fait à 4 ans.

### **Date limite de dépôt des dossiers : 18 Avril 2019**

Il devra être complété et adressé au plus tard le 18 avril 2019 à l'adresse suivante : [cca-inserm-bettencourt@inserm.fr](mailto:cca-inserm-bettencourt@inserm.fr)

### **Contact :**

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de : [cca-inserm-bettencourt@inserm.fr](mailto:cca-inserm-bettencourt@inserm.fr)